

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3121>

campagne GAIA 2021 (promos 2022) : message du SNTRS CGT

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : mardi 27 avril 2021

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

campagne GAIA 2021 (promos 2022) : message du SNTRS CGT



message_SNTRS_Campagne_GAIA_Inserm_2021

Le SNTRS CGT vous propose une [FICHE d'AIDE](#) A LA REDACTION DE VOTRE DOSSIER GAIA !

La campagne GAIA 2021 (promos 2022) a commencé

La campagne précédente (2020 promos 2021) a marqué un changement radical en raison de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 « de transformation de la fonction publique », qui entraîne des modifications profondes et négatives très nombreuses dans le statut et la gestion des fonctionnaires.

Pour rappel :

Le [décret 2019-1265 du 29 novembre 2019](#) relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui définissent les orientations en matière de ressources humaines, de mobilité et de promotion est paru pour une mise en application dès janvier 2020 pour les mobilités puis pour les promotions de 2021. Le droit pour les fonctionnaires à intervenir sur leur carrière à travers leurs représentants, élément du statut et base du paritarisme, a été complètement abrogé. La suppression des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP), déjà prévue en matière de mobilité, d'avancement et de promotion, est aggravée dans le décret qui va plus loin que ce que prévoit la loi du 6 août ([le document d'analyse de la CGT Fonction publique](#)).

Ensemble, continuons à exiger la transparence des classements régionaux

Le 12 avril 2021 a débuté la campagne 2022 de promotion GAIA. Vous avez pu constater qu'il n'y a aucune information concernant votre classement dans votre dossier GAIA. La seule « information » disponible est un « Guide de l'appréciation des ITA ». Pour le SNTRS CGT, cette situation est inacceptable et est une preuve de plus du mépris de la Direction de l'Inserm vis-à-vis de ses personnels et de ses représentants syndicaux. Le SNTRS CGT dénonce l'attitude de la Direction de l'Inserm qui refuse la transparence de ce classement. De plus avec la suppression des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP), qui laisse la main libre à l'administration des décisions de promotions, il est primordial que le processus décisionnel soit complètement transparent pour tous, avec des critères clairement affichés, afin de le rendre équitable pour tout les agents sans différence de lieu ou de service d'affection.

Nous invitons tous les ITA à exiger de connaître leur classement auprès des RRH !

Mais, sans attendre, nous vous proposons un modèle de LETTRE à envoyer (par mail ou par courrier) à votre RRH pour demander votre classement régional 2020 !

Modèle de lettre à votre RRH :

Madame ou Monsieur le Responsable des Ressources Humaines de la Délégation Régionale xxx

En tant qu'agent promouvable, j'ai l'honneur de vous demander par la présente, la communication de mon classement régional pour l'année 2020 ainsi que les critères utilisés pour ce classement.

Comme l'indique la note du Directeur Général du 5 novembre 2004, confirmée par le Directeur des Ressources Humaines, vous êtes tenu d'informer les agents qui font la demande de leur classement régional.

En vous souhaitant une bonne réception de ma demande, Veuillez croire, Monsieur (ou Madame), à mes sincères salutations.

Fait le 2021 à

Signature

[N'hésitez pas à contactez le Responsable Ressources Humaines de votre région \(intranet\)](#)

(Prévenez le SNTRS CGT en cas de non-réponse à cette demande)

Le SNTRS CGT dénonce l'opacité de ce système de classement élaboré par les Réunions d'Analyse Régionale (RAR) des promotions IT. Nous continuons d'exiger que cette évaluation soit renseignée dans le dossier GAIA.

Si vous considérez que vous n'avez pas pu rédiger de façon satisfaisante votre dossier ou si votre entretien n'a pas pu s'effectuer dans les meilleures conditions en raison de de l'état d'urgence sanitaire,

N'hésitez à pas nous contacter soit :

Par [mail](#) avec comme sujet du message « demande d'aide dossier Gaia ».

Ou à contacter les [élus SNTRS CGT aux CAP INSERM](#), ils sont à votre service !